



31 août 2017

Cas de rougeole en Valais

(IVS).- Trois cas de rougeole ont été signalés chez des enfants non vaccinés de Saxon et de la région de Sion. Des mesures d'éviction scolaire sont mises en place pour les autres enfants non vaccinés qui ont été en contact avec les malades.

Deux cas de rougeole ont été signalés à l'école de Saxon. Il s'agit de deux enfants d'une même famille, âgés de 6 et 8 ans. Un autre cas de rougeole est également avéré dans la région de Sion chez un enfant de 7 ans.

La rougeole est une maladie transmissible très contagieuse qui se transmet par la projection de particules microscopiques dans l'air lorsqu'une personne atteinte tousse ou éternue. Les personnes vaccinées sont protégées de la maladie et ne risquent pas de la contracter. Celles qui ne sont pas vaccinées ou qui n'ont jamais eu la rougeole sont quant à elles susceptibles de la contracter.

Le temps d'incubation de la rougeole peut durer jusqu'à 21 jours. Une personne peut être infectée et capable de transmettre la maladie, avant même que celle-ci soit reconnue. Afin d'éviter la propagation de la maladie, les enfants non vaccinés ayant été en contact avec les malades sont donc retenus à la maison pendant trois semaines.

Les complications graves de la rougeole touchent les poumons (pneumonie) et le cerveau (encéphalite). Elles nécessitent une hospitalisation, parfois dans un service de soins intensifs. Tout le monde peut développer des complications, mais les personnes les plus vulnérables sont les personnes dont le système immunitaire est affaibli, les femmes enceintes et les nourrissons (de moins de 1 an).

La vaccination est le meilleur moyen de se protéger et de protéger les autres contre la maladie. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination contre la rougeole pour éviter les complications parfois sévères que peuvent causer cette maladie. Deux doses sont recommandées : à 12 mois puis entre 15 et 24 mois. Un rattrapage est possible à tout âge et recommandé à toute personne non-immunisée née après 1963. Le vaccin administré jusqu'à 72 h après le contact avec une personne contagieuse peut conférer une protection totale ou partielle. La vaccination est sûre et généralement bien tolérée. La protection dure toute la vie chez les personnes ayant reçu le vaccin complet.

Le médecin cantonal, en collaboration avec l'unité cantonale des maladies transmissibles de l'Institut central des hôpitaux (ICH), suit l'évolution des cas et fait le nécessaire en matière d'information aux écoles et aux parents.

Personnes de contact :

- **Dr Christian Ambord, médecin cantonal, 076 469 69 29**
- **Prof. Nicolas Troillet, médecin-chef de l'unité des maladies transmissibles de l'ICH, 079 412 87 83**

